

# Projets d'instructions relatives à la protection des ressources en eau des captages

Journée des animateurs  
du bassin Seine-Normandie  
« Protection des captages d'eau potable »

-  
11 décembre 2018

Bérengère Lyan

Délégation de bassin Seine-Normandie

Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France

Crédit photo : DRIEE



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

# Planning

2016

2017

2018

2019

## Conférence environnementale 2016

### Ateliers thématiques avec les parties prenantes :

- › Gouvernance et projet de territoire
- › SHS et développement économique (filières)
- › efficacité des plans d'actions et grandes AAC
- › outils financiers et fonciers
- › outils réglementaires

Compilation et synthèse des ateliers par les ministères :  
→ élaboration d'une « **feuille de route captages** » en collaboration avec les parties prenantes et les services de l'État

circulaires

Instruction du gouvernement :  
Relecture par les DREAL et DDT(M)

Note technique :  
Rédaction + recensement des besoins auprès des DREAL

Plan d'actions national à moyen-long terme pour mieux accompagner les territoires

## Assises de l'eau : acte 2

Instruction du gouvernement :  
Publication à l'issue des assises

Note technique :  
Pourra être enrichie (questionnaire + réunion du groupe national captages)

- Paiements pour Services Environnementaux ?
- Accès aux données nécessaires aux diagnostics ?
- Mobilisation des acteurs ?



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

# Un point clé : la mobilisation des acteurs

- **Réaffirmer le rôle des collectivités dans la politique « captages »**
  - Les **collectivités en charge de production/distribution d'eau potable** : elles sont responsables de la qualité de l'eau distribuée
  - Les **départements** : compétents en matière d'assistance technique apportée aux communes et aux EPCI ne bénéficiant pas de moyens suffisants
  - Les **régions** : acteurs incontournables du développement des territoires (FEADER)
- **Rappeler la nécessité d'associer les parties prenantes et leurs représentants** : acteurs économiques, consommateurs d'eau et acteurs de la protection de l'environnement
- **Rappeler que les animateurs « captages » sont les pierres angulaires des démarches de protection des captages**
- **L'agence de l'eau, établissement public de l'État, un acteur incontournable**
  - **Soutien financier et assistance technique** à l'animation, aux études et aux actions favorisant la protection des ressources en eau
  - **Évaluation** de la politique conduite via les outils de suivi du **SDAGE** et **partage** de cette évaluation

## L'agence régionale de santé

- Instruction des procédures DUP, accompagnement des collectivités en charge de l'AEP, mise à disposition des données sur la qualité des eaux (brutes et traitées), articulation procédure PPC et DUP

# Le rôle des services de l'État

## ▪ Rappel des principales missions des préfets

- L'action des services de l'État se concentrera sur les captages **prioritaires** SDAGE
- **Sensibilisation/Accompagnement/Mise en relation** des acteurs concernés
- Mobilisation des outils réglementaires adaptés

## ▪ Mise en place d'une stratégie régionale « captages », visant notamment à :

- Formaliser les **modalités de pilotage** de la politique aux échelons régionaux et départementaux ;
- Définir le **rôle** des différents services et les **moyens** nécessaires ;
- Rechercher une **bonne articulation** entre les objectifs de protection des captages et les différentes politiques menées au niveau régional ;
- Préciser les **modalités d'articulation des différentes politiques** autour des captages : périmètres de protection, zones d'actions renforcées, périmètres AAC ;
- En fonction des enjeux, renforcer la priorité donnée au **contrôle** des pollutions ponctuelles et diffuses dans les zones les plus vulnérables ou les plus à risques de pollution dans les AAC.

## ▪ A l'échelle des départements, les directions départementales du territoires :

- Pilotent la **mise en œuvre opérationnelle** de la politique captages définie à l'échelle de la région ;
- Accompagnent le pilotage et la mise en œuvre des démarches territoriales ;
- Sont les interlocuteurs directs des acteurs des territoires et de leurs représentants.

# Note technique :

## Recommandations méthodologiques sur la mise en œuvre de la politique « captages » sur les territoires

- **A tous les échelons, les préfets et leurs services veilleront à :**
  - Assurer une bonne **gouvernance** des démarches locales et encourager les réflexions pour la mise en place de **projets de territoire** ;
  - Soutenir le travail sur les **filières** agricoles et le **développement économique** ;
  - Prendre en compte l'**ensemble** des sources de pollution dans les démarches, agricoles et non agricoles ;
  - Renforcer le **suivi et l'évaluation** des démarches ;
  - Expliciter les possibilités et modalités de mobilisation d'**outils fonciers** pour la protection des captages ;
  - S'assurer de la cohérence entre les **outils réglementaires** s'ils sont mobilisés ;
  - Organiser la capitalisation et la diffusion des **retours d'expérience** sur les territoires et les diffuser, notamment via le centre de ressources captages de l'AFB.



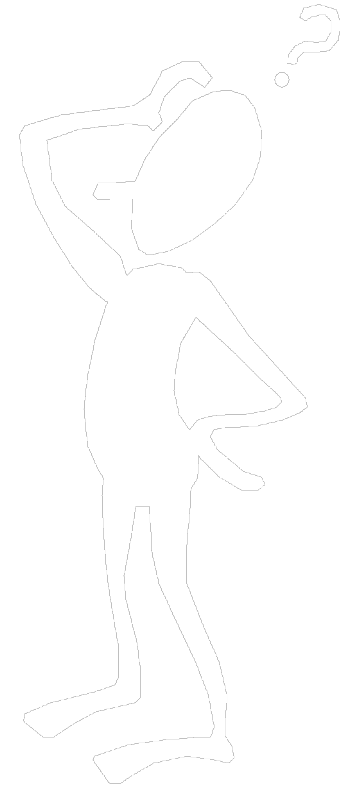
# Note technique :

## Recommandations méthodologiques sur la mise en œuvre de la politique « captages » sur les territoires

- **Il est recommandé de recourir de manière accrue aux méthodes et outils issus des SHS dans la conduite des démarches AAC**
  - Un pré-requis : la **connaissance des acteurs et du territoire**, éventuellement via un DTSEA
  - Favoriser la **prise de conscience** et la mise en place du **dialogue collectif**, par exemple via l'outil MetEau ;
  - Recourir au **dialogue territorial** (outil Geysier, guides et formation FNAB) ;
  - Utiliser la **modélisation** en appui à la participation via par exemple Coclick'Eau ;
  - S'appuyer sur des **bureaux d'études** spécialisés.
- **Sur tous les sujets (foncier, plans d'action, filières), il est recommandé d'associer tous les acteurs dans les démarches et de pratiquer le dialogue**
- **A tous les échelons, il est intéressant de travailler sur la communication autour des démarches**
  - Auprès du grand public et dans les sphères professionnelles
  - **Valoriser les actions** menées et l'**engagement** des acteurs
  - Le cas échéant, valoriser les **résultats** atteints



# Des questions ?



# FIN

# Merci de votre attention



Crédit photo : DRIEE



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)